

Thématique	Phase travaux	Phase exploitation
	<p>La réduction de l'attrait touristique du site pendant le chantier,</p> <p>La réduction des activités économiques pour la communauté des moines</p> <p>La restriction d'accès aux ports pour les plaisanciers : le port sera fermé pendant la durée du chantier</p>	<p>La sécurisation des différents usages nautiques par la séparation de la plaisance, des activités économiques : le quai Est sera dédié à la plaisance alors que le quai Ouest sera dédié aux bateaux des moines et aux bateaux de secours,</p> <p>La sécurisation de la navigation dans le port par l'organisation du mouillage à l'intérieur de l'enceinte portuaire</p>

9. MESURES

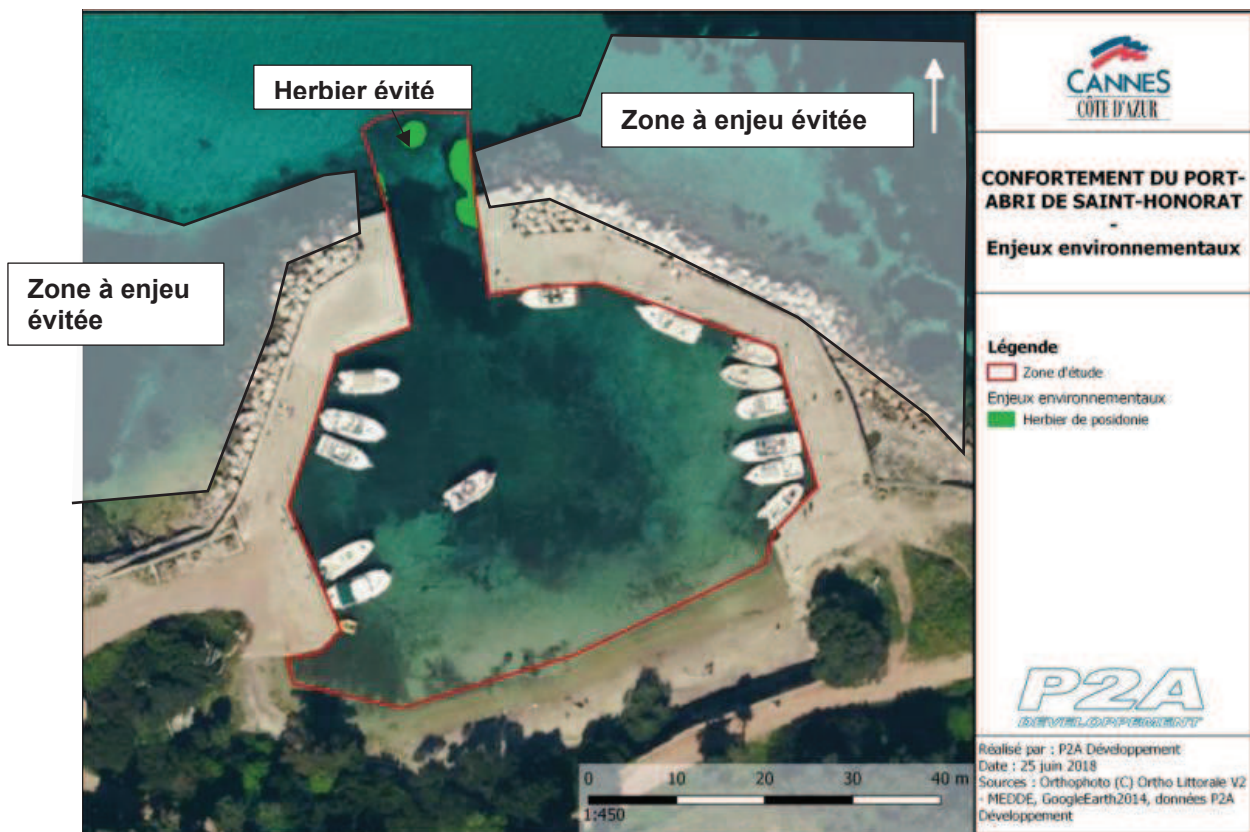
Les mesures d'évitement et de réduction prévues sont présentées ci-après.

9.1 EVITEMENT

9.1.1 Emprise du projet et évitement d'herbiers à posidonies

Afin d'éviter des impacts significatifs sur la biodiversité marine, il a été décidé de n'intervenir que sur les ouvrages situés dans l'enceinte du port. Les enrochements situés à l'extérieur du port, contre les digues, ne sont pas concernés par le présent projet.

Figure 40 : Zones d'herbiers évitées



9.1.2 Evitement et balisage de la station de flore protégée

La station de *Limonium* identifiée à proximité de la zone de chantier sera clairement balisée de façon à qu'elle ne soit pas impactée par le chantier. Ce balisage sera réalisé en concertation avec l'écologue en charge du suivi, et régulièrement vérifié par ce même écologue.

9.1.3 Evitement et balisage des habitats à reptiles

Les habitats à reptiles identifiés par Naturalia seront balisés pour éviter les impacts du chantier sur ceux-ci. Ce balisage concerne le muret en fond de plage.

Les enrochements de protection à l'extérieur du port ne sont pas concernés par le projet. Ils ne pourront pas faire l'objet d'un balisage en raison des risques d'entraînement de ce balisage en mer, mais une sensibilisation de l'entreprise en charge des travaux sera réalisée pour éviter leur intervention sur ces enrochements. A noter que ces enrochements sont physiquement isolés.

9.1.4 Accès et installations chantier

Les accès chantier seront réalisés de façon à éviter les enjeux identifiés :

- ▶ L'ancrage des engins de chantier sera réalisé sur des fonds dépourvus d'herbiers et préalablement validés par l'écologue en charge du suivi,
- ▶ Les accès terrestres se feront sur des zones sans enjeu,
- ▶ La zone d'installation de chantier sera située sur l'emprise chantier et décalée d'un quai à l'autre selon l'état d'avancement des travaux pour éviter d'impacter de nouvelles surfaces sur l'île.

9.2 REDUCTION

9.2.1 Défavorabilisation de la zone avant travaux

Cette mesure consiste à enlever les gîtes favorables à la petite faune (pierres, souches...) de la zone de travaux afin que les espèces ne puissent pas s'y réfugier et être détruites lors des travaux. Cette mesure est à coupler avec une re-création de gîtes pour les reptiles, hors de la zone d'emprise afin de leur offrir des refuges.

Cette opération est à réaliser juste avant les travaux entre la fin de la période d'activité et le début de l'hivernation des reptiles soit au mois de septembre.

Cette mesure cible les espèces de reptiles présentes dans le secteur d'étude (Tarente de Maurétanie et le Lézard des murailles) ainsi que le carabe patrimonial (*Tschitscherinellus cordatus*).

A noter que la majorité des habitats favorables n'est pas impactée par le projet. Les zones de refuges à reconstruire seront validées par l'écologue en charge du suivi environnemental.

9.2.2 Calendrier d'intervention respectueux des cycles écologiques et en dehors de période touristique

Les travaux auront lieu en période hivernale de façon à réduire les incidences sur la biodiversité et les usages ayant lieu sur le port et l'île.

Les travaux durant l'été, saison à laquelle les herbiers reconstituent leurs réserves, seront évités.

9.2.3 Organisation du chantier en faveur de l'environnement

Les emprises travaux seront réduites :

- ▶ Les aménagements de confortement des ouvrages existants consistent en des coffrages bétons des digues pour les consolider dans leur géométrie et volumes originaux.
- ▶ Les zones de chantier (base vie, stockage des matériaux et engins) seront adaptées au caractère patrimonial du site et s'inséreront dans les zones de plus faibles enjeux environnementaux (écologiques et paysagers), à savoir sur l'emprise des quais du port.
- ▶ Les accès se feront sur les chemins principaux et par la mer en respectant les zones à enjeux balisées.
- ▶ L'entreprise sera équipée de kits de prévention des pollutions, et s'organisera pour éviter toute atteinte à la qualité des eaux et des milieux.
- ▶ Un béton hydraulique spécifique sera utilisé pour éviter tout départ de laitance.
- ▶ Des containers à déchets seront installés temporairement sur le site pour que l'entreprise puisse effectuer le tri des déchets du chantier.
- ▶ L'entreprise décrira précisément les méthodes et moyens mis en œuvre pour la préservation de l'environnement du chantier dans le cadre d'un plan assurance environnement.
- ▶ Le cahier des charges à l'attention des entreprises lors de l'appel d'offres reprendra l'ensemble des mesures environnementales à respecter et insistera fortement sur l'intérêt paysager et écologique du site.

9.2.4 Installation de barrages filtrants

Pour réduire les effets liés à des éventuelles dispersions de matériaux, des barrages filtrants seront installés au droit des zones de travaux et en travers de la passe d'entrée du port.

Un rideau anti-sédiments sera disposé sur toute la longueur de l'ouvrage pour la durée du chantier pour protéger les herbiers éloignés. La remise en suspension de sédiments pendant les travaux augmente la turbidité, une des causes indirectes de régression des herbiers, qui sont des organismes photosynthétiques.

9.2.5 Suivi de la qualité de l'eau

Des sondes de mesures en continu de la qualité de l'eau seront installées à l'extérieur du port, au droit de la passe d'entrée et une dizaine de mètres plus loin dans le chenal. Les paramètres suivis seront la température, la turbidité, le pH et l'O₂ dissous.

Les sondes seront mises en place 1 mois avant le démarrage des travaux pour avoir un état de référence.

Suite à cet étalonnage, un seuil à ne pas dépasser sera défini en concertation avec la Maitrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les Services de l'Etat. En cas de dépassement de ce seuil lors de la réalisation des travaux, ceux-ci seront arrêtés et une mesure correctrice sera mise en place pour autoriser le redémarrage des travaux. Les résultats du suivi seront transmis à la police de l'environnement.

En complément, pour des mesures de suivi ponctuel, l'analyse de la turbidité sera réalisée à l'aide d'un disque de Secchi.

9.2.6 Suivi environnemental de chantier

Au regard des enjeux écologiques identifiés et des mesures formulées, la mise en œuvre d'un accompagnement écologique de chantier est prévue. Ce dernier inclura :

- ▶ La sensibilisation de l'entreprise en charge des travaux aux enjeux biologiques en présence ;
- ▶ La validation du balisage des emprises travaux ;
- ▶ L'accompagnement de l'entreprise en charge de la défavorabilisation de l'emprise ;
- ▶ Les visites régulières de contrôle du chantier et la rédaction des CR associés ;
- ▶ Un suivi de l'état des herbiers de posidonies pendant et après travaux (bilan),
- ▶ Un bilan à la réception des travaux.

9.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS RESIDUELS

Le tableau de synthèse présenté reprend les principaux éléments de l'analyse menée ci-avant et définit les impacts résiduels par thématique après application des mesures d'évitement et réduction, selon l'échelle définie ci-après.

Incidences négatives			Incidence positive	
Faible	Modérée	Forte	Faible	Notable

Tableau 11 : Synthèse des impacts et mesures - analyse des impacts résiduels

Thématique	Phase travaux	Phase exploitation	Mesures et impacts résiduels
Qualité des eaux	Dégradation de la qualité de l'eau par remise en suspension des sédiments, Dégradation accidentelle de la qualité de l'eau par utilisation de produits potentiellement polluants (béton, laitance de béton...), Dégradation de la qualité des eaux par lessivage des eaux de ruissellement sur le terre-plein en chantier.	Positive par réduction du risque d'accident et de pollution associée Nulle à faible pour la dispersion de métaux lourds liée à la présence d'anodes sur les ouvrages de confortement	Installation de barrages filtrants Suivi de la qualité des eaux Suivi environnemental de chantier
Biodiversité	Dérangement des individus de faune sur l'emprise du projet et à proximité,	Sans objet	Evitement et balisage de la station de Limonium Evitement et balisage des habitats à reptiles

Thématique	Phase travaux	Phase exploitation	Mesures et impacts résiduels
	<p>Altération/Dégradation des habitats naturels et artificiels à proximité des emprises travaux, liés à la dégradation de la qualité des eaux, à la remise en suspension des fonds et sédiments, aux déplacements des engins de chantier,</p> <p>Altération temporaire de continuité écologique entre l'intérieur du port et l'extérieur du port lors des travaux par mise en place d'un barrage filtrant pour éviter la dispersion des pollutions accidentelles dans le milieu marin,</p> <p>Destruction d'habitats au droit des emprises travaux.</p>		<p>Evitement d'un patch d'herbier de posidonie</p> <p>Calendrier d'intervention</p> <p>Réduction des emprises travaux</p> <p>Installation de barrages filtrants</p> <p>Suivi de la qualité des eaux</p> <p>Suivi environnemental de chantier</p>
Paysage et patrimoine	<p>Dégradation temporaire du paysage par la présence du chantier (équipements, engins, base vie...)</p> <p>Atteinte aux périmètres de protection de monuments historiques, dégradation visuelle temporaire des abords du patrimoine historique.</p>	Amélioration de l'état de l'existant par reprise des ouvrages dans un souci de cohérence et de valorisation du paysage et du patrimoine	<p>Réduction des emprises de chantier à l'emprise du port</p> <p>Choix d'ancres à vis pour la ligne de mouillage</p>
Milieu humain/usages	<p>Dégradation du cadre de vie, le dérangement : bruit, poussières, restriction d'accès...</p> <p>Réduction de l'attrait touristique du site pendant le chantier,</p> <p>Réduction des activités économiques pour la communauté des moines</p> <p>Restriction d'accès aux ports pour les plaisanciers : le port sera fermé pendant la durée du chantier</p>	<p>La sécurisation des activités de chargement/déchargement du bateau des moines par la mise à niveau du quai,</p> <p>La sécurisation des différents usages nautiques par la séparation de la plaisance, des activités économiques : le quai Est sera dédié à la plaisance alors que le quai Ouest sera dédié aux bateaux des moines et aux bateaux de secours,</p> <p>La sécurisation de la navigation dans le port par l'organisation du mouillage à l'intérieur de l'enceinte portuaire</p>	<p>Calendrier de travaux</p> <p>Réduction des emprises de chantier à l'emprise du port</p>

9.4 MESURES DE COMPENSATION

En l'absence d'incidence résiduelle significative du projet et des travaux sur les différentes composantes de l'environnement, il n'y a pas lieu de prévoir de mesures compensatoires.

10. EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

10.1 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 FR9301573 - BAIE ET CAP D'ANTIBES - ÎLES DE LERINS

Source : INPN MNHN

Ce site Natura 2000 est un site marin et côtier très intéressant :

- ▶ de par sa structure : Falaises, golfe, bancs de sable,
- ▶ et de par sa végétation : yeuseraies climaciques, herbiers marins, végétations halonitrophiles.

La forte fréquentation touristique et de loisirs, comme sur l'ensemble du littoral de la région PACA rend ce site vulnérable.

PARTIE TERRESTRE (ENVIRON 300 HA)

Les milieux naturels, en mosaïque sur ce site, sont encore bien conservés et abritent diverses espèces patrimoniales. Les falaises abritent de très beaux groupements végétaux des falaises calcaires aérohalines, caractérisés par de nombreuses espèces rares. Découverte en 2011 d'un noyau de population insulaire (donc isolé et fragile) de *Phyllodactyle* d'Europe.

PARTIE MARINE

Comprend les eaux côtières, pourvues de grands ensembles d'herbiers sur roches, témoins de la qualité de milieu, ainsi que divers autres habitats marins remarquables (coralligène, grottes sous-marines, etc.).

Comprend également une extension au large (jusqu'à -1623 m) incluant des tombants et pentes, parfois abruptes, du canyon du Var au droit du cap, susceptibles de comporter certains types de récifs qui se rencontrent jusqu'à plus de 1000 mètres de profondeur (inventaire très incomplet au-delà de 100 m de profondeur).

Ce secteur est régulièrement fréquenté par des troupes de taille variable de grands dauphins comme en témoignent les données récentes d'une campagne 2007 (Centre de recherche sur les Cétacés). La zone plus au large, au niveau des ruptures de pentes et des grands fonds est très régulièrement fréquentée par plusieurs autres espèces de mammifères marins (rorqual commun, cachalot, dauphin bleu et blanc).

10.1.1 Habitats

Les habitats naturels recensés sur ce site sont les suivants :

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site				
1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		221 (1,62 %)		M	B	C	B	B
1120 Herbiers de posidonies (<i>Posidonium oceanicae</i>)	X	1793 (13,16 %)		M	A	C	B	B
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		0,06 (0 %)		M	C	C	B	B
1150 Lagunes côtières	X	3,57 (0,03 %)		M	B	C	B	A
1170 Récifs		154 (1,13 %)		M	A	C	B	B
1210 Végétation annuelle des laissés de mer		1,21 (0,01 %)		M	C	C	B	A
1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes		17,7 (0,13 %)		M	A	C	A	A
1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces		0,08 (0 %)		M	C	C	B	B
1410 Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		0,01 (0 %)		M	C	C	B	B
1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)		0,52 (0 %)		M	C	C	B	A
1430 Fourrés halonitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>)		0,27 (0 %)		M	C	C	B	A
5320 Formations basses d'euphorbes près des falaises		0,97 (0,01 %)		M	C	C	C	B
6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	X	0,61 (0 %)		M	B	C	B	B
8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées		0 (0 %)	6	M	A	B	B	B
9320 Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>		9,88 (0,07 %)		M	A	C	B	A
9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		33 (0,24 %)		M	A	C	A	A
9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		28 (0,21 %)		M	A	C	C	A

► PF : Forme prioritaire de l'habitat.

- ▶ Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- ▶ Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- ▶ Superficie relative : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- ▶ Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- ▶ Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

10.1.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces citées dans le FSD du site Natura 2000 sont les suivantes :

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
R	1224	<i>Caretta caretta</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	r			i	R	P	C	B	C	A
M	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
R	6137	<i>Euleptes europaea</i>	p	10	100	i		M	B	C	A	A
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	R	DD	D			

- ▶ Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- ▶ Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- ▶ Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfeales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- ▶ Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente
- ▶ Qualité des données :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- ▶ Population : A = $100 p > 15 \%$; B = $15 p > 2 \%$; C = $2 p > 0 \%$; D = Non significative.
- ▶ Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

- ▶ Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- ▶ Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

10.2 EVALUATION DES INCIDENCES

10.2.1 Evaluation des incidences du projet sur les habitats et espèces justifiant la désignation du site Natura 2000

En phase exploitation du projet, il n'est attend aucune modification des capacités d'accueil du port et de son exploitation. Il s'agit ici uniquement de sécuriser les activités sur place. Le projet n'a donc pas d'incidence sur les habitats et espèces du site Natura 2000 en phase exploitation.

10.2.2 Evaluation des incidences des travaux sur les espèces justifiant la désignation du site Natura 2000

Aucune des espèces Natura 2000 justifiant la désignation du site n'a été observée au droit de la zone de projet.

Le phyllodactyle d'Europe, *Euleptes europea*, a été spécifiquement recherché, sans résultat, sur la zone d'intervention et ses abords immédiats. La forte présence de la tarente de Maurétanie et de rats ne sont pas compatibles avec sa présence sur le site.

Les espèces marines fréquentent peu cet espace très touristique et faisant l'objet d'un fort dérangement. Le projet n'a par ailleurs qu'une incidence très localisée. En raison de l'absence de modification des capacités d'accueil et du maintien des volumes des ouvrages existants, ce projet de confortement du port-abri n'est pas de nature à porter atteinte aux populations de cétacés et de tortues visés par le site Natura 2000.

Enfin, le projet ne s'applique que sur les ouvrages portuaires existants, et non sur les habitats naturels adjacents (murets, arbres et végétation rase en bordure de chemins). Il n'a pas d'incidence sur des habitats naturels terrestres pouvant accueillir des espèces saproxylophages.

Les travaux du projet de confortement du port-abri existant de l'île de Saint Honorat n'ont donc pas d'incidence sur les espèces justifiant la désignation du site Natura 2000 FR9301573 - Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins.

10.2.3 Evaluation des incidences des travaux sur les habitats justifiant la désignation du site Natura 2000

Les habitats Natura 2000 justifiant la désignation du site « Baie et cap d'Antibes – îles de Lérins » présents au droit de la zone de travaux sont les suivants :

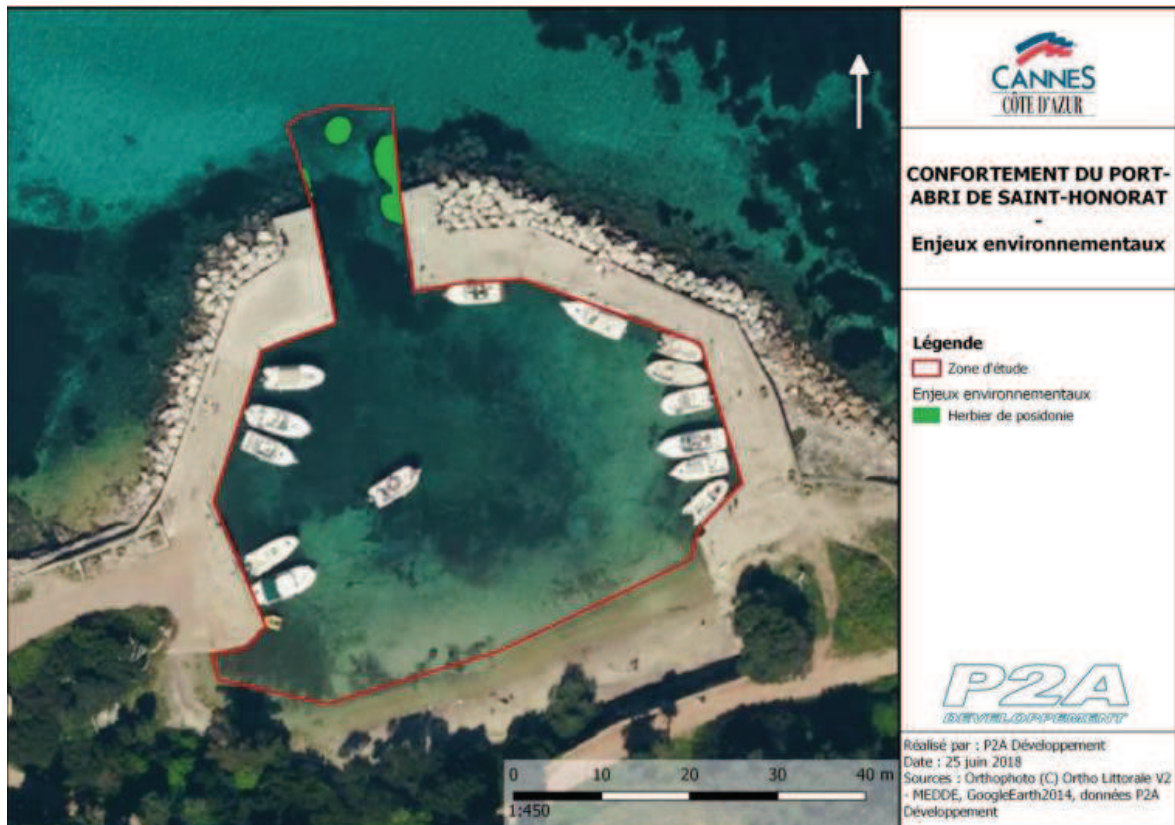
- ▶ 1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine,
- ▶ 1120 Herbiers de posidonies (*Posidonium oceanicae*).

Le projet du confortement du port-abri de Saint Honorat est limité à l'emprise des ouvrages existants. Néanmoins, malgré les techniques prévues aux emprises très limitées, les travaux auront une incidence sur les herbiers de posidonies et les fonds sableux dans l'enceinte du port.

En effet, les investigations naturalistes ont mis en évidence la présence d'herbiers de posidonies dans la passe d'entrée du port, au droit des ouvrages à conforter :

- ▶ à l'ouest, ce sont quelques mottes adossées au musoir (environ 1,3 m²) puis l'herbier se poursuit le long des enrochements ;
- ▶ au centre, une touffe dense d'environ 7,2 m² (de forme circulaire de diamètre 3 m) ;
- ▶ à l'est, un herbier dense qui débute dans le chenal, le long du musoir et qui s'étend ensuite vers l'est (environ 19,6 m² dans la zone d'étude).

Figure 41 : Cartographie des enjeux environnementaux - 2018



Les incidences attendues des travaux sont les suivantes :

- ▶ Destruction des habitats de fonds sableux au droit des emprises des ouvrages consistant en un coffrage béton de faible épaisseur confortant les ouvrages existants,
- ▶ Destruction d'environ 21 m² d'herbiers de posidonies au droit de la passe d'entrée du port sur des secteurs de moindre vitalité de ces herbiers,
- ▶ Dégradation temporaire des habitats marins (fonds sableux et herbiers de posidonies) adjacents à la zone de travaux par dégradation temporaire de la qualité des eaux en phase travaux et remise en suspension de matériaux,
- ▶ Dérangement/Perturbation temporaire des espèces de poissons et autres espèces marines vivant au droit du port et sur les herbiers de posidonies concernés par la destruction et à proximité immédiate des zones de chantier,
- ▶ Perturbation temporaire des zones d'alimentation et de repos de la faune marine dans l'enceinte du port et au droit de la passe d'entrée en raison de la présence du chantier,

- ▶ Rupture temporaire de la continuité entre le plan d'eau du port et la mer en raison de la mise en place d'un barrage filtrant au droit de la passe d'entrée du port pendant la réalisation des travaux.

QUANTIFICATION DES IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS

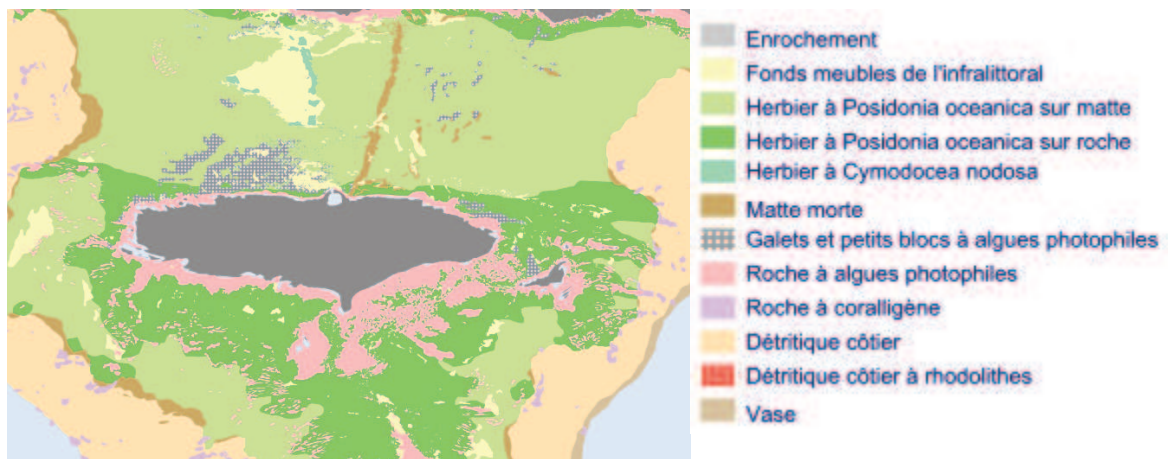
La présence des herbiers de posidonie était connue de la ville de Cannes avant le démarrage de l'étude de confortement du port-abri. Aussi, il a été demandé dans la conception technique du projet de confortement de concevoir un projet de très faible emprise sur ces herbiers. Les techniques mises en oeuvre, décrites plus haut, ont les emprises au sol suivantes:

- ▶ Paroi berlinoise du musoir ouest: $0,2 \text{ m} * 17,7 \text{ m} = 3,54 \text{ m}^2$
- ▶ Paroi berlinoise du musoir est: $0,2 \text{ m} * 16 \text{ m} = 3,2 \text{ m}^2$
- ▶ Paroi berlinoise du quai de déchargement: $0,35 \text{ m} * 17,4 \text{ m} = 6,09 \text{ m}^2$
- ▶ Dispositifs anti-affouillement du quai Ouest: $24 \text{ m} * 1,2 \text{ m} = 28,8 \text{ m}^2$
- ▶ Dispositifs anti-affouillement du quai Est: $56 \text{ m} * 1,2 \text{ m} = 67,2 \text{ m}^2$.

Soit une emprise directe totale sur les fonds sableux de 88 m^2 , et une emprise directe totale sur les herbiers de posidonie d'environ 21 m^2 .

Cet impact direct est à relativiser au regard de l'emprise des travaux réduite aux ouvrages existants par rapport à la surface d'habitats naturels en meilleur état de conservation aux alentours de la zone de projet, comme indiqué sur la figure ci-après. **La fraction impactée est estimée à moins de 1% de la surface totale de l'herbier de posidonie situé au sud de l'île de Saint Honorat et entre les îles Saint-Honorat et Marguerite (plus d' $1,5 \text{ km}^2$). Cet impact n'est pas considéré comme significatif pour le maintien de l'état de conservation de cet habitat naturel.**

Figure 42 : Cartographie des biocénoses marines



L'impact indirect sur l'herbier de Posidonie est la dégradation de l'habitat liée au panache turbide généré par les travaux. Cet impact est temporaire (5 mois) et généré en hiver, hors période de régénération de l'espèce. Cet impact modéré fait l'objet de mesures détaillées ci-après.

Les habitats sableux impactés directement à hauteur de 88 m^2 sont situés dans l'enceinte du port au droit des ouvrages existants, et ne sont pas représentatifs de l'habitat Natura 2000. L'impact sur cet habitat Natura 2000 n'est pas significatif.

10.3 MESURES

Les mesures prévues lors de la phase chantier sont décrites plus haut au chapitre 9, page 57. Elles concernent notamment la biodiversité et les habitats et espèces justifiant la désignation du site Natura 2000. Les mesures concernant plus spécifiquement les enjeux Natura 2000 sont les suivantes:

- ▶ **Calendrier d'intervention**: les travaux auront lieu en période hivernale de façon à réduire les incidences sur la biodiversité et les usages ayant lieu sur le port et l'île. Les travaux durant l'été, saison à laquelle les herbiers reconstituent leurs réserves, seront évités.
- ▶ **Installation de barrages filtrants** : un rideau anti-sédiments sera disposé au droit des zones de travaux et en travers de la passe d'entrée du port pour la durée du chantier pour protéger les herbiers éloignés. La remise en suspension de sédiments pendant les travaux augmente la turbidité, une des causes indirectes de régression des herbiers, qui sont des organismes photosynthétiques.
- ▶ **Prévention des pollutions** : l'entreprise aura à disposition des kits de prévention de pollution et s'organisera de manière à réduire les risques de pollutions accidentelles. Les moyens et méthodes seront clairement décrits dans son plan assurance environnement.
- ▶ **Suivi de la qualité de l'eau** : des sondes de mesures en continu de la qualité de l'eau seront installées dans le port et à l'extérieur de celui-ci au droit de la passe d'entrée. Les paramètres suivis seront la température, la turbidité, le pH et l'O₂ dissous. En cas de dépassement des seuils préalablement définis lors de la réalisation des travaux, ceux-ci seront arrêtés et une mesure correctrice sera mise en place pour autoriser le redémarrage des travaux. En complément, pour des mesures de suivi ponctuel, l'analyse de la turbidité sera réalisée à l'aide d'un disque de Secchi dans l'enceinte du port et à l'extérieur de celui-ci.
- ▶ **Suivi environnemental de chantier** : Au regard des enjeux écologiques identifiés et des mesures formulées, la mise en œuvre d'un accompagnement écologique de chantier est prévue, notamment pour suivre la qualité de l'eau et vérifier la maîtrise des incidences sur les herbiers de posidonie.

10.4 CONCLUSION SUR L'ATTEINTE À L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000

EN PHASE EXPLOITATION

Le projet n'a pas d'incidence sur les habitats et espèces Natura 2000 justifiant la désignation du site, car il s'agit d'un projet de confortement d'ouvrages existants ne modifiant pas les usages sur le site ou ses abords. Il n'y a aucune modification attendue sur le site Natura 2000.

EN PHASE TRAVAUX

Aucune espèce Natura 2000 citée dans le FSD n'a été observée sur la zone d'intervention et aucun habitat favorable à ces espèces n'est impacté par ce projet de confortement sur les ouvrages portuaires existants

Les travaux ont une incidence sur les herbiers de posidonies et les fonds sableux justifiant la désignation du site Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes – îles de Lérins".

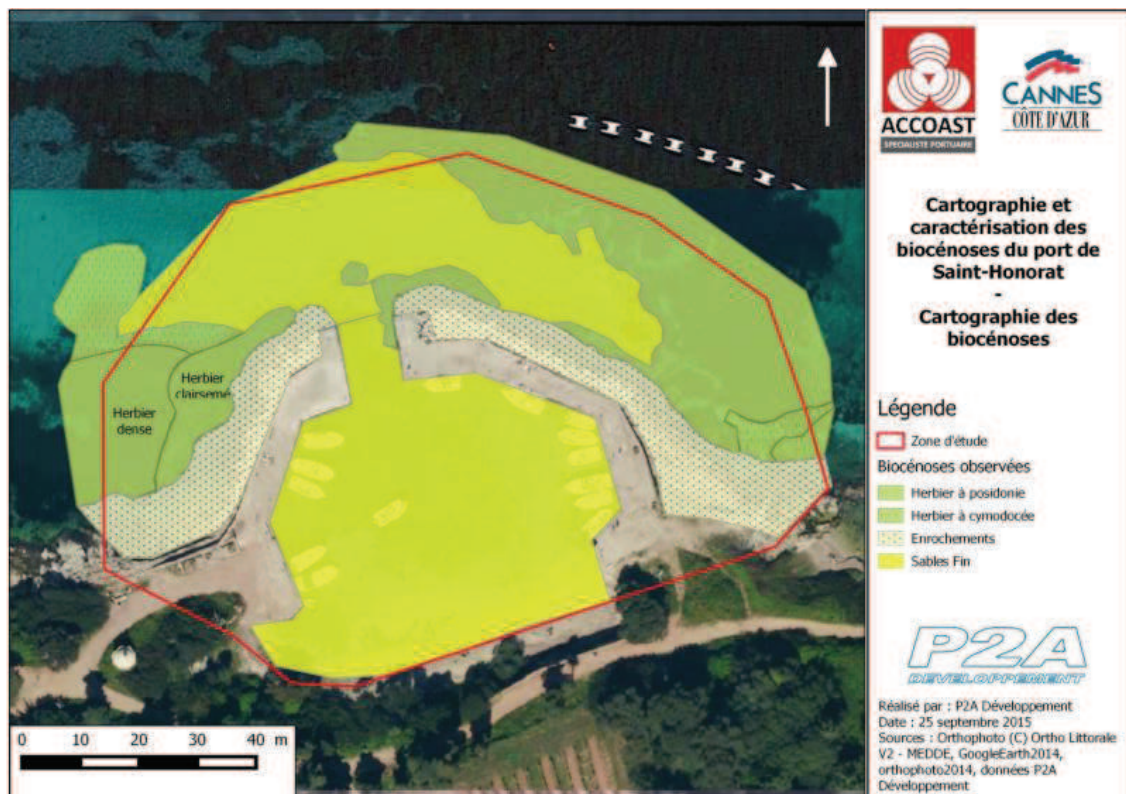
Seuls 2 habitats sur 17 habitats Natura 2000 cités dans le FSD² sont impactés.

Les surfaces impactées directement sont très limitées grâce à une conception de projet visant la réduction drastique des emprises. Les surfaces impactées de posidonies sont estimées à moins de 22 m². Les surfaces de fonds sableux impactées sont estimées à environ 88 m².

Les surfaces de **fonds sableux** impactés correspondent aux habitats situés dans l'enceinte du port au droit des ouvrages existants. Ces milieux répondent peu aux critères écologiques de l'habitat «1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine » en raison de leur situation au droit des ouvrages portuaires et dans l'enceinte du port, à l'abri des courants et houles. L'impact très localisé des travaux sur cet habitat dans l'emprise du port n'est pas significatif à l'échelle du site Natura 2000.

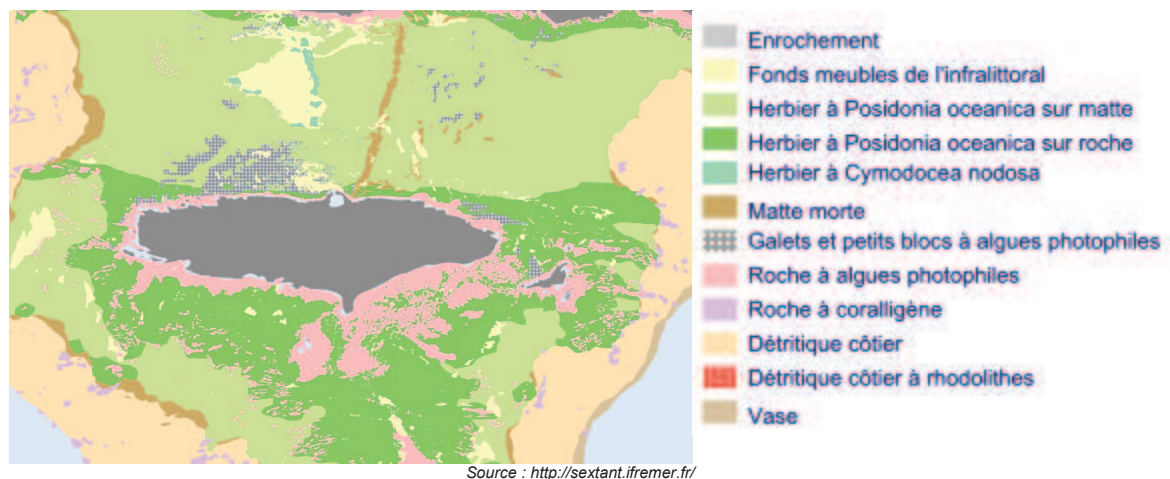
Les **herbiers de posidonies** impactés correspondent à une très faible fraction (moins de 1%) des herbiers présents aux alentours de la zone de projet, comme on peut le voir sur la cartographie de 2015 et sur les données de l'ifremer. Les herbiers touchés, en bordure de répartition d'un herbier plus global, montrent une vitalité moyenne alors que les herbiers situés plus loin montrent une meilleure vitalité. La mise en place de modalités de travaux spécifiques (barrages géotextile, suivi de la qualité des eaux, suivi des herbiers, suivi environnemental de chantier) garantit le maintien d'une qualité de eaux satisfaisante pour la biodiversité marine et le bon développement des herbiers. L'impact indirect sur les herbiers par la turbidité n'est pas de nature à mettre en péril la conservation de cet habitat. Enfin, l'incidence est limitée à une durée de travaux estimée à moins de 5 mois, hors période de régénération de la plante.

Figure 43 : Biocénoses 2015



² FSD : Formulaire Standard de Données

Figure 44 : Cartographie des biocénoses marines



Les incidences directes et indirectes des travaux sur l'habitat Natura 2000 "Herbiers de posidonies" ne sont donc pas significatives, et ne remettent pas en cause son état de conservation.

CONCLUSION

Le projet n'est pas de nature à porter atteinte à l'état de conservation des habitats et espèces justifiant la désignation du site Natura 2000 et ne remet pas en cause le maintien en bon état des herbiers de posidonies.

11. AUTO-EVALUATION

Le projet de confortement du port-abri de l'île de Saint Honorat vise la réparation d'ouvrages existants et leur sécurisation, sans en modifier notablement les usages. La conception du projet a pris en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et paysagers, notamment grâce à l'intervention dès le démarrage des études, de bureaux d'études naturalistes et d'une architecte pour identifier précisément les enjeux du site.

Des inventaires naturalistes ont été menés selon une méthodologie adaptée sur le milieu terrestre et le milieu marin. Des prospections spécifiques ont été menées pour situer le port abri dans son contexte historique, architectural et paysager pour intégrer la restauration de son caractère patrimonial aux études techniques.

En concertation avec la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les bureaux d'études naturalistes, les modalités de travaux et mesures environnementales ont été définies précisément et leur faisabilité vérifiée pour s'assurer des évitements possibles et de la réduction notable des incidences du projet sur l'environnement.

Cette démarche d'évitement/réduction anticipée dès la conception du projet est favorable à la prise en compte de la biodiversité et à l'assurance du respect des mesures environnementales.

La ville de Cannes a mené à bien toutes les investigations nécessaires au regard des enjeux du projet et adapté son projet en conséquence. L'ensemble des compartiments environnementaux ont bien été pris en compte et il n'y a pas d'impact résiduel négatif

Les raisons du choix du projet parmi les différentes solutions envisageables ont été exposées et discutées avec les Services de l'Etat et la communauté des moines.

Ces études menées dans un processus de discussions et itérations permettent de garantir que les enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné par le projet ont été identifiés, que les effets potentiels ou avérés du projet sur l'environnement ont été pertinemment analysés, de sorte que sont justifiés les choix retenus par la Ville de Cannes au regard desdits enjeux, choix intégrant les mesures d'évitement et de réduction.

Nous estimons ainsi que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse historique sur le port de l'île Saint Honorat – Frère Vincent – 2017

